



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 24 juillet 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le quarante et unième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/623).

Le Gouvernement rappelle les préoccupations qu'il avait exprimées au sujet des précédents rapports établis par le Secrétariat concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité susmentionnées.

Le Gouvernement constate une amélioration relative dans l'établissement du présent rapport, qui continue néanmoins d'être en-deçà du niveau requis en termes de professionnalisme, d'objectivité et de crédibilité. Les auteurs ne cherchent aucunement à comprendre les raisons véritables de la baisse du niveau de vie et de la dégradation de la situation humanitaire des Syriens, à savoir le terrorisme, les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement au peuple par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays et l'ingérence de certains acteurs régionaux et internationaux dans les affaires syriennes en vue de prolonger la crise et d'entraver l'action menée pour parvenir à un règlement politique pacifique, grâce à un processus dirigé par les Syriens, appuyé maintes fois par l'ONU.

Les auteurs du rapport admettent que « le Gouvernement a continué d'assurer les services de base dans les zones qu'il contrôle, ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son emprise ». Ils reconnaissent également qu'il a approuvé l'ouverture de la route vers Qamichli et notent que cette mesure pourrait réduire considérablement les coûts. Ils ne reconnaissent cependant pas que c'est grâce à l'action de lutte contre le terrorisme menée par l'État syrien et ses forces qu'il a été possible de rouvrir cette route et de l'utiliser pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Ils ne tiennent pas compte non plus de l'assistance fournie par l'État et ses institutions pour aider les organisations internationales qui mènent des activités humanitaires en République arabe syrienne et continuent au lieu de cela de porter à son encontre des accusations systématiques.

Le Gouvernement souligne qu'il est de son ressort de garantir la sûreté et la sécurité des habitants et de les protéger et qu'au regard de sa constitution, de sa législation nationale et du droit international, il a pour mission de lutter contre les organisations terroristes Daech et le Front Nosra et les entités aux appellations et



allégeances diverses qui leur sont associées. Il souligne que la lutte contre le terrorisme permettra principalement de rétablir la sécurité et la stabilité, d'accroître la quantité d'aide acheminée et d'améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie du peuple.

Le Gouvernement réaffirme que dans le cadre de son action de lutte contre le terrorisme, il a pleinement respecté les dispositions du droit international et du droit international humanitaire, tout particulièrement concernant la protection et la sécurité des civils et la sûreté des installations et biens de caractère civil tels que les écoles et les hôpitaux. Étant attaché aux dispositions du droit international humanitaire, qu'il s'emploie à diffuser et appliquer, il a renforcé le rôle du Comité national syrien du droit international humanitaire et organisé de nombreuses activités et formations en la matière.

Le Gouvernement réaffirme une fois encore son attachement à l'accord de cessation des hostilités entré en vigueur le 30 décembre 2016, que les groupes terroristes armés n'ont pas respecté sur l'injonction de gouvernements extrémistes de la région qui les soutiennent et les financent, ce qui a pour conséquence de faire de nouvelles victimes parmi les Syriens.

Le Gouvernement rejette les messages politiques erronés et les allégations portées dans le rapport, d'après lesquels il imposerait un « siège » à certaines zones et empêcherait systématiquement l'aide d'y parvenir. Il souligne que les accords de réconciliation nationale qui ont été signés dans le quartier de Waar à Homs et dans d'autres secteurs ont aidé à mettre un terme aux souffrances de milliers de civils dont les groupes terroristes armés se servaient comme boucliers depuis des années et contribué considérablement à la reconstruction et à l'amélioration des services publics. Ils ont fourni les garanties nécessaires en vue de la protection des droits des habitants des quartiers, civils ou armés, qui ont pu rester dans leur quartier ou le quitter. Des centaines de personnes qui avaient choisi de partir sont retournées, préférant vivre sous la protection de l'État syrien et renouer avec leur quotidien.

Le rapport comprend une liste de 11 secteurs assiégés. Après examen, il ressort clairement que ce sont les groupes terroristes armés et ceux qui les soutiennent qui portent la responsabilité du siège imposé à ces secteurs, de l'intérieur ou de l'extérieur. La liste révèle également une politisation des activités de l'ONU et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du fait qu'ils ne tiennent aucunement compte des souffrances endurées par les habitants des localités de Fouaa et de Kafraya qui sont assiégées par des groupes terroristes et nécessitent une aide de toute urgence, alors que les organismes des Nations Unies n'ont pris aucune disposition à ce sujet.

Le Gouvernement rejette les comptes rendus erronés dans le rapport au sujet de raids aériens contre des centres de soins de santé et des écoles dans le sud du pays, qui se fondent sur des informations non fiables et sont uniquement destinés à lui en imputer le blâme.

Le Gouvernement regrette que les auteurs du rapport se contentent de fournir un compte rendu de l'incident au cours duquel l'aviation américaine a abattu un avion syrien dans la province de Raqqa, au lieu de le décrire comme un acte hostile injustifié, d'autant que l'appareil syrien en question ne faisait qu'accomplir son devoir dans la lutte contre l'organisation terroriste Daech.

Le Gouvernement souligne que les auteurs du rapport doivent utiliser des sources d'information crédibles et s'abstenir de se fier à des renseignements disponibles à partir de sources en libre accès, que les auteurs du rapport privilégient et qui cherchent uniquement à dénigrer les autorités et à innocenter les groupes terroristes et ceux qui les soutiennent.

L'État syrien souligne encore une fois qu'il réfute les termes et classifications non juridiques que les auteurs du rapport persistent à employer tels que « opposition armée non étatique » pour désigner des groupes terroristes armés, tout en sachant pertinemment qu'il existe un lien entre ces derniers et les organisations terroristes Daech et le Front Nosra. Ce comportement, qui vise à déformer la réalité, est contraire aux résolutions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement désapprouve le fait que les auteurs du rapport fassent constamment les louanges de la « coalition internationale » et passent délibérément sous silence son caractère illégitime, étant donné qu'elle n'a pas été créée à sa demande et que le Conseil de sécurité ne lui a pas conféré de mandat. Les auteurs du rapport ne tiennent pas compte non plus des conséquences des actes d'agression de la coalition, comme la mort de milliers de civils innocents, la destruction de très grande ampleur d'infrastructures syriennes, y compris des barrages, des ponts, des écoles, des hôpitaux et des puits de pétrole. Un des exemples tragiques les plus récents du comportement criminel de la coalition s'est produit le 3 juin 2017 lorsqu'elle a pilonné l'immeuble Jamili dans la ville de Raqqa, faisant au moins 43 morts parmi les civils, en majorité des femmes et des enfants, et des dizaines de blessés.

Le Gouvernement regrette que le Secrétariat passe sous silence les actes d'agression commis par le régime turc et cherche à légitimer l'action qu'il mène sur le sol syrien avec ses alliés alors que ces actes portent clairement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie et constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et une ingérence directe visant à appuyer le terrorisme et à prolonger la crise.

Le Gouvernement regrette que les auteurs du rapport aient répercuté un ensemble d'allégations et d'accusations proférées à son égard concernant les questions opérationnelles ou de logistique relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones instables. Il réaffirme qu'il facilite bel et bien, de toutes les façons possibles, l'acheminement de cette aide lorsqu'elle est destinée aux civils qui en ont besoin et l'organise conformément aux lois et réglementations en vigueur en Syrie.

Le Gouvernement rappelle qu'il a autorisé la plupart des requêtes individuelles soumises par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour acheminer une aide dans plusieurs secteurs de Syrie. Depuis le début de 2017, l'OMS a obtenu l'autorisation d'acheminer de l'aide dans les secteurs suivants : Adra el-Oummaliyé, la banlieue Assad, Deir Ali, Jabal el-Ouard, Manin, Qastal, Badda, Raouda, Saasaa, Talfita, Bloudan, Ghouta orientale, Ouadi Barada, Aïn el-Fijé, Qadsayya et Douma (province de Rif-Damas); Mseïmé, Qnaïyé et Khabab (province de Deraa); Qamichli (province de Hassaké); et Mayadin (province de Deir el-Zor). Le Gouvernement a également approuvé nombre d'autres requêtes soumises directement à l'OMS en vue de l'acheminement d'une aide dans des secteurs précis à bord de véhicules faisant partie des convois interinstitutions. Contrairement aux affirmations faites au paragraphe 24 du rapport, le Gouvernement approuve régulièrement l'acheminement de fournitures médicales dans les convois interinstitutions ainsi que les demandes soumises par les organismes des Nations Unies présents en Syrie. Le Gouvernement a également donné suite à des requêtes ayant trait à l'évacuation de patients de secteurs, décrits par l'ONU comme étant « assiégés ou difficiles d'accès », qui sont ensuite transférés vers des hôpitaux publics pour y recevoir les soins nécessaires. La semaine dernière, trois enfants ont été évacués de la Ghouta orientale afin d'être traités dans des établissements médicaux à Damas.

Le Gouvernement déplore le laxisme des fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires concernant l'organisation des convois, son intérêt exclusif pour des secteurs qui reçoivent une aide mensuelle au détriment d'autres et l'inexactitude des chiffres fournis sur le nombre de convois acheminés et de secteurs couverts, afin de dénigrer l'action menée par les autorités.

Le Gouvernement souligne que les chiffres fournis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet des convois sont incorrects. Depuis le début de 2017, 48 convois d'aide humanitaire ont été acheminés dans les secteurs suivants : Mouaddamiyé (7 janvier 2017), Mouaddamiyé-Est (8 janvier), Tell (11 janvier), Dmeïr (25 janvier), Talbissé (5 février), Rastan (12 février), Afrin (13 février), Rheïbé (15 février), Dmeïr (2 mars), Raouda et Zabadani (6 mars), le secteur de Douma et les localités qui en relèvent (9 mars), Sanameïn, Deïr el-Boukht et Mouthabin (14 mars), Fouaa et Kafraya (14 mars), Madaya et Zabadani (14 mars), Ouadi Barada (24 mars), Talbissé (28 mars), Bloudan (28 mars), Rastan (30 mars), Khan el-Chih (30 mars), Yalda, Babila et Beït Saham (8 avril), Houlé (13 avril), Harbnafsé, Aqrab, Tallaf et Khirbet el-Jameh (13 avril), Tell Rifaat, Rajou, Afrin, Kafr Janné et Yakhour (14 avril), Madaya et Bqin (19 avril), Dar el-Kabiré, Ghanto et Teïr Maalé (20 avril), le camp de Yarmouk (23 avril), Douma et les localités qui en relèvent (2 mai), Ouadi Barada, Barhila, Kafr el-Aouamid, Souq Ouadi Barada, Afré, Deïr Moqren, Deïr Qanoun, Aïn el-Fijé, Hassaniyé et Kfeïr el-Zeit (6 mai), Kanaker (10 mai), Qaboun (16 mai), Dmeïr (20 mai), Rastan (22 mai), Jeïroud, Nassiriyé et Atné (22 mai), Houlé (23 mai), Ghanto, Teïr Maalé et Dar el-Kabiré (24 mai), Qalaat el-Madiq (25 mai), Kafr Zeïté (25 mai), Rheïbé (3 juin), Tell Rifaat, Rajou, Afrin, Kafr Janné et Yakhour (5 juin), Barzé (9 juin), Talbissé et Tloul el-Homr (15 juin), Harasta-est (19 juin), Qaboun (20 juin), Rastan et ses environs (22 juin), Yalda, Babila et Beït Saham (8 juillet), Houlé (15 juillet) et Harbnafsé (15 juillet). Quelque 412 580 familles, soit plus de 2 millions de personnes, ont reçu une aide.

Le retard dans l'acheminement des convois est dû à l'insécurité qui règne dans les secteurs visés et aux agissements des groupes terroristes armés qui luttent entre eux, empêchent le déminage de la route ou l'entrée des convois et contestent les points de passage. Par conséquent, les convois restent bloqués, d'autant que la sécurité de leur personnel n'est pas assurée.

Le Gouvernement souligne que les auteurs du rapport et les organismes des Nations Unies actifs dans le pays doivent aborder la question de l'acheminement de l'aide humanitaire de façon précise et objective. Il relève que certains organismes des Nations Unies surestiment les besoins dans certains secteurs et demandent l'acheminement de vastes quantités d'aide qui dépassent de loin le nombre de bénéficiaires et leurs besoins. Entre-temps, ils n'acheminent pas de secours dans d'autres secteurs ou le font avec beaucoup de parcimonie. Ce comportement a pour résultat de gaspiller les fonds et l'action menée, avec l'acheminement d'articles périmés, qui arrivent bien après la date de péremption.

Le Gouvernement souligne que l'ONU doit respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et ne pas céder aux demandes faites par d'autres acteurs, comme les « autorités locales » mentionnées dans le rapport. L'Organisation ne doit prendre aucune mesure susceptible d'être interprétée, quelles que soient les circonstances, comme le fait de reconnaître ou de légitimer ces acteurs.

Le Gouvernement déplore le fait que les auteurs du rapport négligent à dessein les dommages subis par les habitants sur les plans économique, social, humanitaire et sanitaire, du fait de l'imposition persistante par les États-Unis d'Amérique, les pays de l'Union européenne et d'autres de mesures économiques coercitives

unilatérales aux principaux secteurs assurant des services nécessaires pour la survie du peuple syrien et entravant les opérations de secours, comme la santé, l'électricité, l'énergie, le commerce, les capitaux et les envois de fonds, qui sont essentiels à la survie du peuple et des opérations de secours. Il souligne que le fait de passer cette question capitale délibérément sous silence revient à porter la responsabilité de couvrir les agissements des États qui imposent ces mesures et violent ainsi la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes. Il rappelle que le suivi de l'effet de ces mesures sur les moyens de subsistance et la prospérité des États visés fait partie des obligations imposées à l'ONU par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement s'étonne que les auteurs continuent d'intégrer des informations erronées dans les rapports. À ce jour, il a autorisé 26 organisations non gouvernementales internationales (et non 22, comme indiqué dans le rapport) à exercer des activités humanitaires et de secours en Syrie et elles disposent des moyens nécessaires pour le faire conformément aux mesures législatives et réglementaires en vigueur dans le pays. Il a approuvé par ailleurs 90 demandes de renouvellement de visa (et non 54, comme indiqué dans le rapport). Il a également accordé des centaines de visas d'entrée à des fonctionnaires du Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales.

Le Gouvernement dénonce le fait que le Secrétariat se félicite constamment de l'acheminement de l'aide à travers la frontière et souligne combien elle est inefficace, étant donné qu'elle tombe, en majeure partie, aux mains des groupes terroristes armés déployés dans les zones ciblées. Il souligne que les notifications qui lui sont adressées n'ont aucune crédibilité sur le plan du volume de l'aide, du nombre de bénéficiaires ou de l'identité de la partie qui l'a reçue et distribuée aux civils dans le besoin.

Le Gouvernement réaffirme que le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ne peut pas s'assurer que l'aide acheminée à travers la frontière parvient aux personnes qui en ont réellement besoin et n'a pas été en mesure de le faire à ce jour. Il rappelle que c'est par les points de passage de Bab el-Haoua, Bab el-Salamé et Ramta que transitent les armes, le matériel et les munitions destinés à des groupes terroristes armés en Syrie. Il dénonce par conséquent avec force le favoritisme constant dont font preuve les auteurs du rapport à l'égard de la Turquie et de la Jordanie lorsqu'ils évoquent l'acheminement de l'aide à travers la frontière. Il rappelle également que le Croissant-Rouge arabe syrien est disposé à surveiller l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, mais que le Secrétariat avait rejeté cette proposition par le passé.

Le Gouvernement énonce encore une fois sa position à l'égard de la Cour pénale internationale et les appels lancés pour déférer la situation en Syrie à cette cour, et souligne qu'elle n'a pas la compétence nécessaire, a perdu toute crédibilité et est devenue un instrument politique aux mains de certaines parties qui veulent s'en prendre à certains États à des fins méprisables, qui n'ont rien à voir avec les exigences de la justice. Le Gouvernement réaffirme également la teneur de la lettre qu'il avait adressée au Secrétaire général (A/71/799) au sujet des graves irrégularités dans la résolution 71/248 de l'Assemblée générale relative à la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Le Gouvernement regrette que les auteurs du rapport ne préconisent aucune action susceptible d'améliorer la situation en Syrie, tout particulièrement d'un point de vue humanitaire, comme le fait de demander clairement et explicitement aux régimes saoudien, qatarien, turc et à d'autres de cesser de soutenir le terrorisme en Syrie, ou encore à l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique et à d'autres pays de lever les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement à la Syrie, et aux régimes qui soutiennent le terrorisme et cherchent à miner les fondements d'une solution politique de cesser de prolonger la crise et de saigner le pays à blanc et de les amener à répondre de leurs actes.

Le Gouvernement rappelle sa position de longue date, à savoir que pour régler la crise en Syrie, il faut une solution politique fondée sur un dialogue intersyrien et sous direction syrienne, sans ingérence extérieure et sans conditions préalables. Il rappelle que, pour aboutir, toute démarche politique et toute amélioration sensible de la situation humanitaire dépendront avant tout de l'instauration d'un climat propice à la prise d'un engagement sérieux international et régional en faveur de la lutte contre le terrorisme en Syrie, qui ne soit pas politisé, ainsi que de la levée immédiate des mesures coercitives économiques imposées au peuple syrien. Le Gouvernement a joué un rôle constructif dans le succès des réunions d'Astana et de Genève.

Le Gouvernement demande une fois encore au Conseil de sécurité d'amener les États qui soutiennent et financent les groupes terroristes armés à s'abstenir de le faire, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, tout particulièrement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015). Le respect de ces résolutions et l'application de leurs dispositions sont la clef pour régler la situation en Syrie et acheminer une quantité sans précédent d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**